

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 6 avril 2017

Convocations envoyées le mardi 28 mars 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme COUTAND est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017.



N° 2017-30 : SyDEV – Révision des statuts – Extension de périmètre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision.

☞ DONNE son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

N° 2017-31 : Fondation du Patrimoine – Adhésion 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en versant la somme de 75 € pour l'année 2017.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2017.

N° 2017-32 : Commerce – Loyer suite au changement de gérant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE la proposition d'un bail de 9 ans dont le loyer serait de 550,00 € T.T.C. par mois à compter du 1^{er} mai 2017.

☞ ACCEPTE la réduction du loyer de 30 % pendant 1 an, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, soit un loyer d'un montant de 385,00 € T.T.C.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON d'effectuer les démarches nécessaires afin de proposer aux nouveaux locataires ce bail et de le signer.

N° 2017-33 : Remise gracieuse de dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE la remise de dette d'un montant de 211,67 € relative à un trop perçu d'indemnités consécutif à une démission.

☞ CHARGE Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2017, à l'article 6745.

N° 2017-34 : Chapelle Sainte-Marie – Travaux : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE les travaux à la Chapelle Sainte-Marie et l'estimatif de l'architecte Patrimoine & Architecture.

☞ DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé » pour les travaux tel que décrite ci-dessus.

☞ AUTORISE Monsieur PAPPAILLON, Premier Adjoint, à signer les différents documents afin d'obtenir cette aide financière.

N° 2017-35 : Chapelle Sainte-Marie – Travaux : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme « restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE les travaux à la Chapelle Sainte-Marie et l'estimatif de l'architecte Patrimoine & Architecture.

☞ DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental au titre du programme « restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire » pour les travaux tel que décrite ci-dessus.

☞ AUTORISE Monsieur PAPPAILLON, Premier Adjoint, à signer les différents documents afin d'obtenir cette aide financière.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur PAPPAILLON, Premier Adjoint, lève la séance à 22h45.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 7 avril 2017,
par Monsieur Joël PAPPAILLON,
Premier Adjoint

